

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2018

Le six décembre deux mil dix-huit à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon FIORUCCI, Maire.

Présents : Messieurs BLANCHARD Didier, CHARGUEROS Jean-Jacques, DURET Gérard, FIORUCCI Yvon, GERBENNE Bernard, VAUTRAIN Yoann, Mesdames CLEMENT Nicole, GUIDON Muriel et HUBERT Bernadette.

Absente et excusée :

Secrétaire de séance : Madame CLEMENT Nicole.

*** Présentation du projet « histoire de Ménétreux » par Patrick Hubert.**

Le maire rappelle que suite à la proposition de Patrick Hubert, la commune lui a confié l'étude du parcours pédestre sur le patrimoine de la commune. Patrick Hubert présente au conseil municipal l'avancée du projet.

Le maire propose à l'assemblée un rajout de deux points à l'ordre du jour : achat ou réparation du compresseur et la mise en place de 6 prises électriques pour guirlandes par le SICECO (A la Tuilerie et au village). A l'unanimité, les membres du conseil acceptent cette proposition.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 août 2018

Approbation par les membres conseil, du compte-rendu de la réunion du 31 août 2018, à l'unanimité.

Informations

- Pour la commémoration du 11 novembre, la commune a organisé une exposition sur la guerre 14/18, du samedi 3 novembre au dimanche 11 novembre, à la salle Louis Buffy. Cette manifestation a rencontré un vif succès, à l'unanimité les visiteurs ont trouvé cette exposition très riche. Le maire précise que 3 classes de CM1/CM2 de Venarey-Les Laumes sont venues la visiter.

- Téléthon : les entrées « au chapeau » du concert organisé à l'église lors du marché de Noël du 24 novembre, ont rapporté 245 € et la vente de bâtons lumineux et hélicoptères lumineux a rapporté également 245 €, la totalité de la somme soit 490 € a été reversée au téléthon.

Autorisation à la COPAS de créer une ZAD sur la commune de Ménétreux-le-Pitois.

Le maire présente la délibération du conseil communautaire n° 77-2018 portant sur la création d'une ZAD sur la commune de Ménétreux-le-Pitois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de donner un avis favorable pour la démarche de la COPAS de créer une ZAD (Zone d'Aménagement Différé) selon les modalités de cette délibération, sur l'emprise foncière des parcelles cadastrées AI 131, ZA 105, ZA 107, ZA 109, ZA 111, ZA 113 ;

DONNE un avis favorable pour que la COPAS engage toutes les démarches en ce sens.

Engagement des dépenses d'investissement 2019 à hauteur de 25% des crédits 2018.

Afin de pouvoir honorer d'éventuelles dépenses d'investissement qui seraient nécessaires avant le vote du budget 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à engager des dépenses d'investissement pour l'exercice 2019 à hauteur de 25 % des crédits ouverts aux budgets 2018 à la section investissement, comme suit :

Budget général

2031 : 3 075.00 €
204151 : 25 346.00 €
21578 : 1 075.00 €
2158 : 20 177.00 €
2188 : 4 275.00 €
2315 : 61 250.00 €

Budget « eau et assainissement »

203	:	875.00 €
2156	:	2 750.00 €
2158	:	6 500.00 €

Marché de Noël : versement subvention à la chorale d'Epoisses.

Le maire rappelle à l'assemblée que la chorale d'Epoisses a donné un concert à l'église de Ménétreux-le-Pitois, à l'occasion du marché de Noël du samedi 24 novembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de 200 € à la chorale d'Epoisses pour leur prestation à l'église le 24 novembre dernier.

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

Budget eau et assainissement : intégration de ce budget dans le budget principal ou création d'une RAF (Régie à simple Autonomie Financière).

Suite à la demande de la trésorerie, soit d'intégrer le budget « eau et assainissement » dans le budget principal ou de créer une RAF qui ne modifiera pas le fonctionnement habituel, le maire propose de maintenir le fonctionnement actuel. Les membres du conseil décident de créer une RAF, Régie à simple Autonomie Financière.

Achat ou réparation du compresseur

* Le maire informe l'assemblée que le compresseur installé Chemin des Hâtes est tombé en panne. Après l'intervention de la société Mabéo, il s'avère que la réparation s'élève à 6320,70 € HT et que le prix d'un neuf livré et installé coûte 4680 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition d'un compresseur neuf auprès de la société Mabéo pour un montant de 4680 € HT ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

Point sur les travaux place de la mairie et l'aire de jeux.

- Le maire informe l'assemblée qu'il a rencontré, le mercredi 7 novembre, les assureurs de la commune et de la société Barbosa, entreprise sous-traitante de Renevier, suite aux microfissures apparues sur la tablette du mur devant la salle des fêtes à plusieurs endroits. Après réflexion, l'entreprise Barbosa a décidé de faire marcher son assurance au lieu de refaire lui-même la tablette. A l'issue de cette rencontre, il s'avère que la garantie décennale ne peut intervenir avant un an.

- L'entreprise Marot a procédé aux plantations des arbres et arbustes.

- L'entreprise Fabry a habillé les marches de l'escalier de la mairie.

- L'entreprise Demongeot doit intervenir prochainement pour enlever le poteau/béton

- L'entreprise Chaudrométal a installé les garde-corps sur le muret devant la salle des fêtes.

SICECO : Mise en place de 6 prises électriques pour guirlandes

Le maire indique à l'assemblée que les travaux ou acquisitions effectués par fonds de concours par le SICECO doivent être amortis.

Il rappelle que l'acquisition et installation des 6 prises électriques pour un montant de 977,18 € a été réalisée, il propose que l'amortissement se fasse sur 5 ans.

Il précise au conseil que ces travaux avaient été validés et inscrits au BP 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'amortir l'installation des 6 prises électriques pour un montant de 977,18 € sur 5 ans ;

ACCEPTE de financer par fonds de concours la contribution au SICECO ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

Questions diverses.

- **Point sur les travaux** : les tampons et avaloirs d'eaux pluviales ont été refaits par l'entreprise Bezy, route de Montbard. Le maire présente le devis de l'entreprise Marot d'un montant de 450 € HT, pour couper 2 peupliers morts le long du chemin piétonnier. Le maire informe que suite à un problème d'évacuation des eaux pluviales sur la propriété Pothieux, il a été confié à l'entreprise Bezy, la pose d'une buse supplémentaire dans la rivière, avec l'accord du SMBVA.

L'entreprise Jérôme ARFEUX a commencé le changement du tableau électrique de la station de pompage.

- Bernard Gerbenne présente à l'assemblée un tableau sur le rendement du réseau d'eau potable. Après la recherche et la réparation de plusieurs fuites, le rendement de la Tuilerie s'est amélioré puisqu'il passe de 57 % à 73 %. Cependant au village, le rendement est constant, soit 52 %, Bernard Gerbenne propose l'achat de matériel pour détecter les fuites, le conseil est favorable à l'unanimité pour cette acquisition en 2019.
- Le maire rappelle à l'assemblée que dans la convention passée avec la SPA, la cotisation s'élève à 0.50 € par habitant soit 232.50 € pour la commune.
- **Soutien aux communes sinistrées de l'Aude** : le maire propose au conseil de verser une aide en soutien aux communes sinistrées de l'Aude et précise que la COPAS a versé une aide. Les membres du conseil décident de ne rien verser.
- **Fibre optique** : le maire informe qu'il a participé à une réunion organisée par Orange, le 24 octobre dernier, qui a précisé les points suivants : une armoire sous répartiteur sera installée route de Montbard pour desservir 350 clients (Ménétreux et Eringes) - la distribution de la fibre se fera par le réseau Telecom en souterrain ou en aérien jusqu'à un boîtier pour 6 ou 12 foyers qui sera installé à un maximum de 100 mètres des habitations – chaque foyer fera lui-même la demande à un opérateur pour le raccordement – date prévue des installations fin 2019.
- **Barrage de Gros Bois** : le maire présente à l'assemblée une étude sur les dangers du barrage de Gros Bois (consultable en mairie).
- **ADAPEI 21 (Association Départementale de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis)** : le maire présente une demande de subvention de l'association ADAPEI 21, le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.
- **Course du cœur organisée par l'association Trans-forme de Paris** : le maire informe que le 29 mars 2019, la course du cœur organisée chaque année traversera la commune, il précise que c'est une course pédestre sur un parcours de 750 kms en relais.
- **Pédale Semuroise** : le maire informe qu'il a reçu un courrier de remerciements pour la tenue des carrefours lors de la course cyclo-sportive « Arnaud de Vecchi », le 9 septembre dernier.
- **Fondation 30 Millions d'Amis** : le maire présente le courrier de la fondation 30 Millions d'Amis qui souhaite que la commune prenne un vœu pour refuser la présence des animaux sauvages dans les cirques qui s'installeraient dans la commune.
Le conseil municipal ne souhaite pas émettre ce vœu.
- **SICECO** : le maire informe que la commune a renouvelé l'adhésion pour le marché d'électricité et gaz, pour la période 2020/2022.
- **Visite des nouveaux locaux de la COPAS** : le maire informe qu'il a visité les nouveaux locaux de la COPAS, le 13 novembre dernier. Chaque bureau portera le nom d'une commune et par tirage au sort le nom de la commune de Ménétreux-le Pitois a été attribué au bureau n°8 « direction du centre social ».
- **Radars pédagogiques** : le maire présente la proposition de contrat de service pour les radars pédagogiques de la société Elancité, pour un montant de 199 € HT par an et par radar, le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à ce contrat.
- **RATP** : le maire informe qu'il a participé à la commission de sécurité de la colonie du Métro, le 22 novembre dernier, qui a émis un avis favorable à la poursuite de leur activité.
- **Distribution des colis** : le maire rappelle que la distribution des colis des aînés se fera le jeudi 20 décembre à 15h.
- **Vœux de la municipalité** : le maire rappelle que les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 19 janvier à 18h à la salle Louis Buffy (préparation de la salle le matin).

Fin de séance à 23H30